

Exposition à lieu/date

Rwanda, 10 ans après le génocide



Photographies de Julie Pudlowski

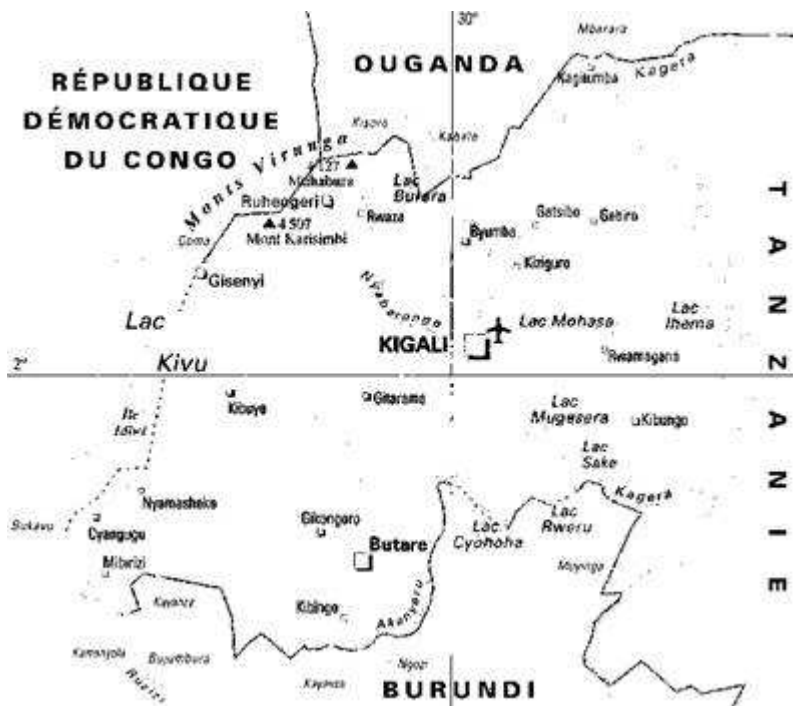
(www.juliepudlowski.com)

Textes : association Survie

(www.survie-france.org)



Le Rwanda



Le Rwanda est un tout petit pays d'Afrique centrale, situé dans la région des Grands Lacs.

En 1994, il y a déjà 11 ans, un génocide (le crime des crimes) s'y perpétrait : le génocide des Tutsi.

En l'espace de quelques semaines, plus d'un million de personnes (hommes, femmes, enfants, vieillards)

furent massacrées à cause de leur apparence « ethnique » sur l'ensemble du territoire rwandais. D'autres furent éliminés pour des raisons politiques (opposants hutu notamment).

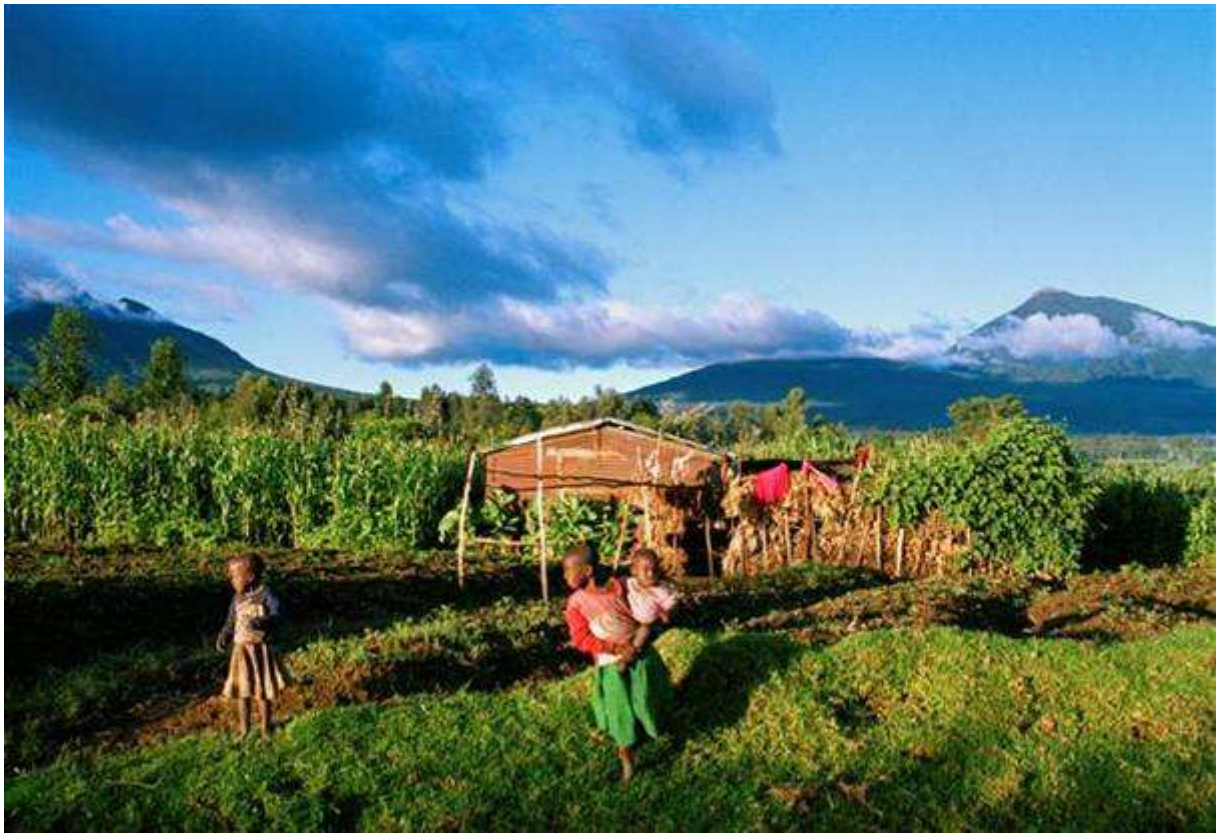
Le génocide des Tutsi a été le dernier du XXème siècle.

Planifié de longue date et organisé essentiellement sous les ordres du « Hutu Power », organisation raciste proche du dictateur Juvénal Habyarimana, ce crime contre l'humanité se déroula à l'ombre de la diplomatie occidentale et sur fond de guerre d'influence entre anglo-saxons et francophones.

Pour son implication active aux côtés des génocidaires, la France porte en particulier une forte responsabilité dans ce crime.

10 ans après, le devoir de vérité et de justice est plus que jamais d'actualité. L'association Survie, qui a fait de la lutte contre la banalisation du crime de génocide un de ses objectifs statutaires s'y emploie par un travail pédagogique (expos, brochures d'information, conférences...).

Images du Rwanda



Maison dans la province de Ruhengeri.



Marché à Kibuye.



Hutu et Tutsi

Le Rwanda est constitué de trois groupes, qui se distinguent par leurs vocations socioculturelles :

- les **Tutsi**, en majorité éleveurs
- les **Hutu**, en majorité cultivateurs
- les **Twa**, en majorité forgerons

Hutu et Tutsi ne se livrèrent en rien à une guerre « raciale », puisqu'ils ne peuvent, pas plus que Juifs et Aryens, être définis sur ce plan là.

*En effet les Banyarwanda (littéralement « les originaires du Rwanda ») partagent **une même histoire, des coutumes identiques, ainsi que des contraintes et des solidarités communes.***

Leur différenciation sociale avait certes abouti, fin 19^{ème} siècle, à la constitution d'une aristocratie à majorité tutsi, mais les autres groupes n'en étaient pas exclus. Des chefs hutu occupaient ainsi des places influentes dans la société, tandis que tous les Tutsi ne faisaient pas forcément partie de l'aristocratie du Royaume.

*De ce fait, **on ne peut pas dire qu'il y a trois « ethnies » au Rwanda, mais bien un peuple.***

Beaucoup de commentateurs se sont cependant employés à décrire le génocide de 1994 comme une guerre raciale.

Pourquoi cette notion de race, discréditée depuis 1945 en Europe devrait-elle encore être valable en Afrique ?

Histoire et construction idéologique d'un Rwanda « racialisé »

A leur arrivée au Rwanda au 19^e siècle, les colonisateurs allemands furent confrontés à un système d'organisation politique et sociale complexe. Imprégnés des théories racistes en vigueur en Europe ils déduisirent que les Tutsi étaient une race supérieure appelée à dominer la masse hutu. Ils insufflèrent ainsi **l'idée de « race » dans la conscience collective des Rwandais**. En remplaçant progressivement les chefs hutu par des Tutsi, **les allemands, puis les Belges, créèrent une rancœur des Hutu contre la nouvelle élite tutsi**.

Toutefois, au cours des années 50, l'élite tutsi revendiqua l'indépendance du Rwanda. Afin de garder pied dans ce pays, les Belges (avec le soutien de l'Eglise omniprésente au Rwanda) inversèrent leur alliance en faveur de l'élite hutu en lui proposant une indépendance « sous contrôle ».

L'indépendance fut proclamée en 1962. Parvenus au pouvoir, **les Hutu prirent leur revanche contre leurs anciens oppresseurs**, par l'élimination de l'opposition, des humiliations et des massacres réguliers visant l'ensemble de la communauté tutsi, forçant à l'exil bon nombre de ses membres.

Désirant retourner dans leur pays et en finir avec cette dictature ethniste, certains Tutsi prirent les armes en 1990 à partir de l'Ouganda, engendrant la fuite en avant du régime raciste hutu. **Le 6 avril 1994, l'attentat contre l'avion du président Habyarimana déclenche l'horreur...**

Le génocide

Essayer de comprendre pour ne pas reproduire

Le génocide au Rwanda a longtemps été perçu comme une folie meurtrière venue de nulle part, des haines tribales incontrôlables. Ces **thèses révisionnistes** ont permis à certains de se libérer des responsabilités, ou à la

communauté internationale de ne pas intervenir pendant les massacres. Pourtant d'avril à juillet 1994 **un génocide a bien eu lieu, c'est à dire l'extermination intentionnelle d'un groupe par un autre, une élimination systématique et planifiée** de la population tutsi. Environ 1 million de morts en 100 jours.

Le génocide a été préparé dès 1990 : recrutement massif de miliciens, massacres isolés, listes de personnes à tuer, propagande renforcée...

La spécificité de ce génocide consiste en l'implication de la population dans son entier. Comment cela a-t-il été possible ?

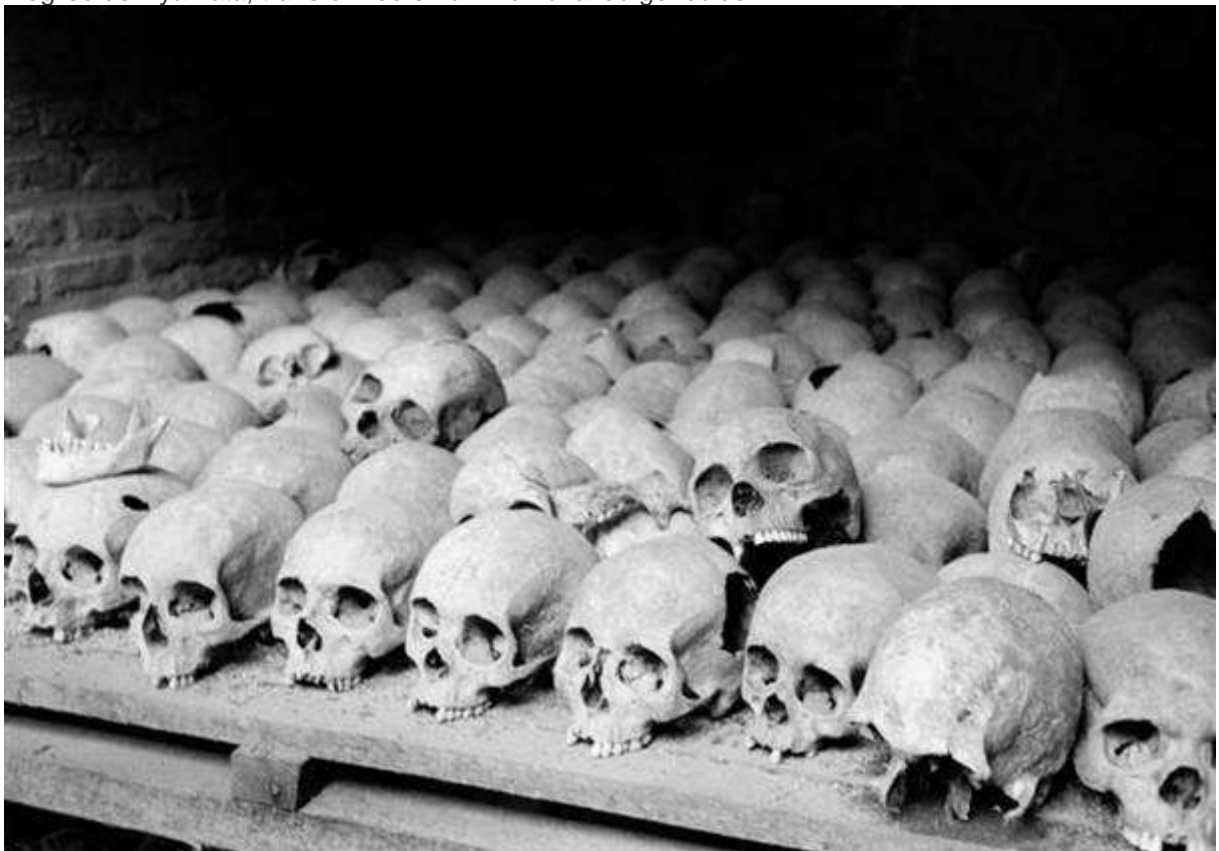
Dans un contexte de surpopulation, de crise économique profonde, un ennemi commun a été désigné comme responsable de tous les maux.

Le pouvoir politique, relayé par les autorités locales influentes, organise une **propagande touchant tous les domaines de la vie sociale** : de l'école aux champs, les Tutsi sont humiliés, animalisés, diabolisés.

La Radio des Mille Collines ne cesse d'émettre des messages de haine, la **pression psychologique est considérable** contre les réfractaires, qui agissent au péril de leur vie.



L'église de Nyamata, transformée en un mémorial du génocide.



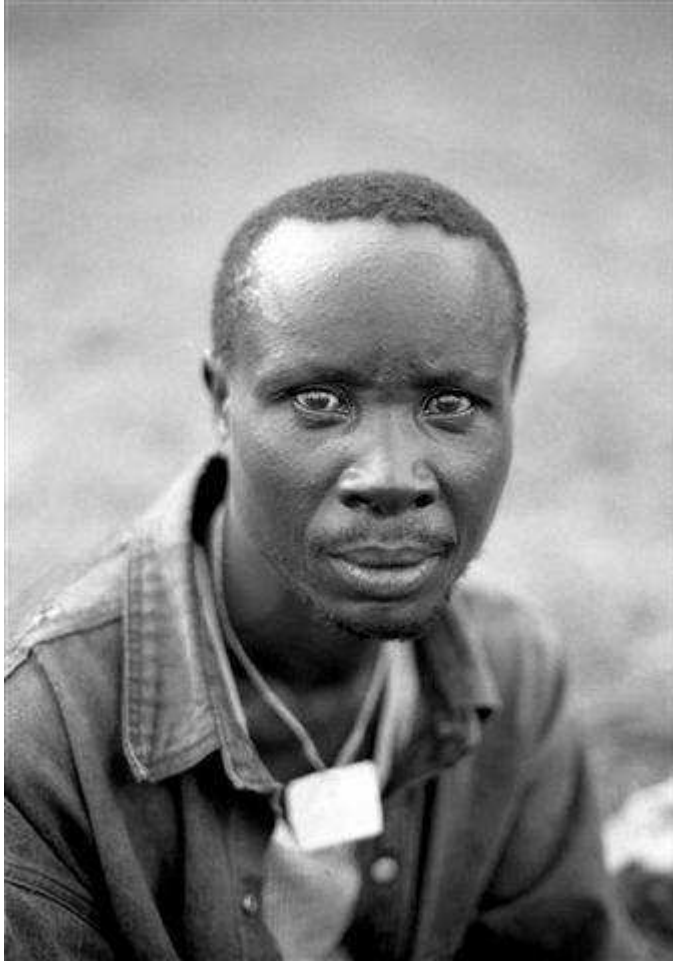
(Idem)



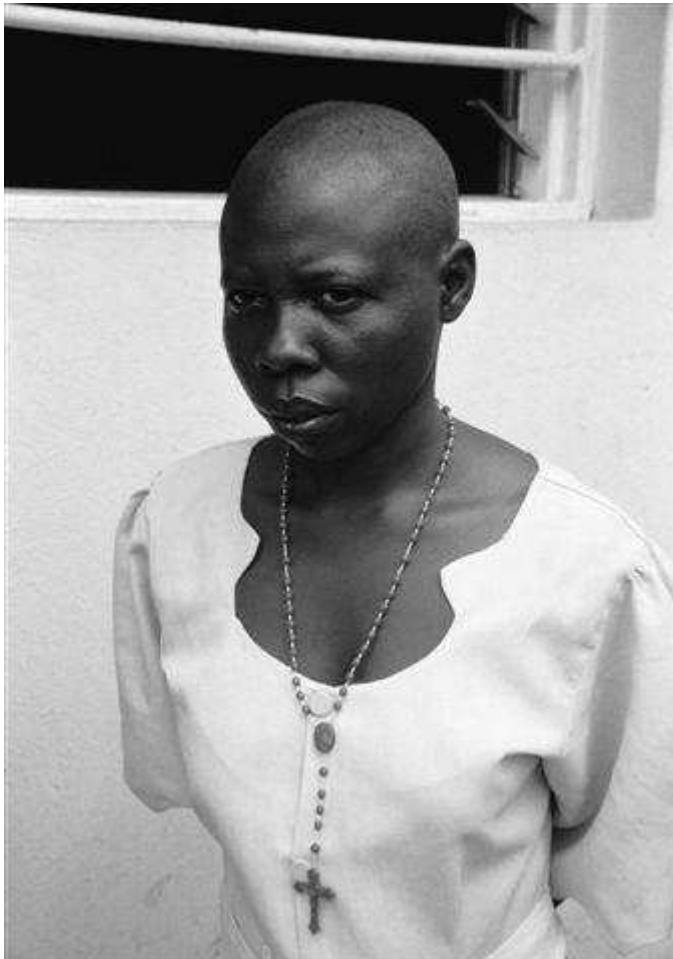
Cimetière de victimes du génocide, près d'un million de morts.



Mémorial de Murambi



Soldat génocidaire revenu au Rwanda après 10 ans d'exil.



Christine Mukeshimana, accusée d'avoir participé au génocide.

La France et le génocide

Dès les années 1970, la France a établi des accords de coopération militaire avec le Rwanda. Celle-ci a été intensifiée au début des années 1990, phase de planification du génocide. La collaboration entre les deux États a été multiforme :

*- **L'armée française** a permis une régénérescence des forces armées rwandaises, par l'entraînement des troupes et le recrutement massif de miliciens, la fourniture d'armes et l'aide logistique, ainsi qu'une étroite collaboration entre les chefs des deux parties. Sous couvert d'humanitaire, l'opération Turquoise représente le symbole de cette **co-belligérance**. Cela a fait l'objet de **plaintes de victimes tutsi** contre des militaires français.*

*- **Au niveau financier**, des banques françaises ont financé à vannes ouvertes le gouvernement génocidaire.*

- Avant comme pendant le génocide, les responsables des deux pays se sont soutenus mutuellement devant les plus hautes instances internationales comme à l'ONU.

- Les médias français ont trop souvent repris les thèses alors courantes de « massacres interethniques » ou de double génocide, banalisant l'implication de la France dans le camp des tueurs.

Au nom du respect des victimes et des Droits de l'Homme, la France doit reconnaître ses responsabilités dans le génocide des Tutsi en 1994.

Une Commission d'enquête citoyenne

initiée par *Survie*

En 2004, Survie et plusieurs associations ont organisé une Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide afin de faire toute la lumière sur les diverses responsabilités de notre pays.

Après avoir examiné de nombreux documents (pour certains inédits) et recueilli les témoignages d'experts et de témoins directs, cette Commission a conclu à une complicité avec le camp génocidaire.

Mais le combat de Survie et de la Commission ne s'arrête pas là. Au vu de l'ampleur des faits avérés, cette Commission a décidé de devenir permanente et de continuer le travail de recueil d'informations et de témoignages.

Ce travail a déjà permis que des plaintes pour complicité de crime contre l'humanité et de génocide visant des militaires français soient déposées en 2005 par des victimes rwandaises.

Survie continue aussi son travail d'information et de sensibilisation du grand public sur le génocide afin que celui-ci ne soit pas oublié et que les citoyens français prennent conscience de ce qui a été fait en leur nom.

La Justice

LE TPIR d'Arusha (Tanzanie)

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été créé en novembre 1994 par l'ONU pour juger les personnes ayant participé au génocide et en premier lieu ses responsables hiérarchiques.

Depuis sa création, environ 50 prévenus ont déjà été accusés, une vingtaine d'autres est en cours de procès. Malgré son manque de moyens, ce tribunal contribue, en matière de justice internationale, à la lutte contre une impunité qui sévit trop souvent sur ce continent.

LES GACACA (« herbe » en kinyarwanda)

Au lendemain du génocide, plus de 100.000 détenus se sont retrouvés dans les prisons du pays.

Devant la difficulté pour la justice rwandaise de juger les coupables, le gouvernement a décidé de remettre sur pied des juridictions traditionnelles, les Gacaca.

Elles permettent de juger les tueurs sur la place publique face à la population invitée à témoigner pour mieux reconstruire la vérité. Ce système a l'avantage d'accélérer les poursuites, et tente de réconcilier le peuple avec lui-même en confrontant les coupables aux rescapés afin de les amener à reconnaître leurs crimes et à se repentir, sans avoir la répression comme unique objectif.



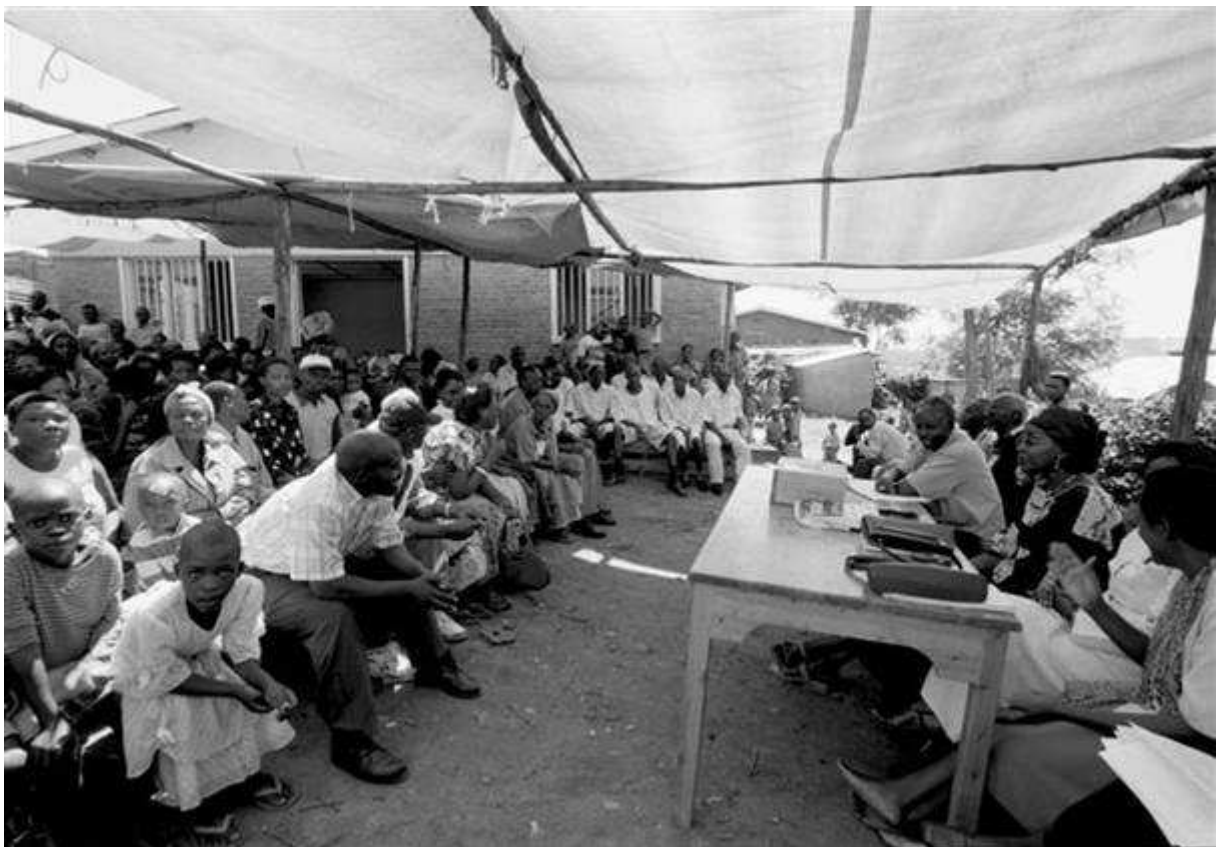
La plupart des présumés génocidaires sont incarcérés depuis 9 ans.



Quelques femmes sont autorisées à travailler dans la prison.



Les juridictions Gacaca sont tenues sur les collines.



Les Gacaca sont créées afin d'accélérer la justice.

Le Rwanda aujourd'hui

Le Rwanda fait partie des pays les plus pauvres de la planète. Conjointement aux problèmes dont souffrent ces pays, le Rwanda sort d'une crise extrêmement traumatisante, pour de longues années à venir.

Après une décennie, le souvenir du génocide est encore profondément ancré dans la conscience rwandaise. Des maux issus directement des massacres de 1994 torturent encore le peuple rwandais :

*Le **climat social reste tendu** : la réconciliation nationale passe en partie par la justice, lente ; les rescapés doivent cohabiter dans la misère avec les génocidaires, souvent meurtriers de leurs proches, qui pour beaucoup gardent à l'esprit la volonté de « finir le travail », éliminer les survivants tutsi.*

*Le **virus du sida** est largement répandu, notamment à cause du viol utilisé comme arme du génocide. Les trois-quarts des femmes violées rescapées sont malades du sida. Au Rwanda, plus d'une personne sur 10 est atteinte, dont une grande partie sont des enfants, souvent porteurs du virus dès leur naissance.*

*Aux orphelins du génocide se rajoutent les orphelins du sida. Les **enfants des rues** errent sans prise en charge sociale possible. Majoritairement rejetés et marginalisés par la population, tous ces enfants vivent dans une extrême détresse morale et physique.*



Patient atteint du Sida à l'hôpital de Kigali.

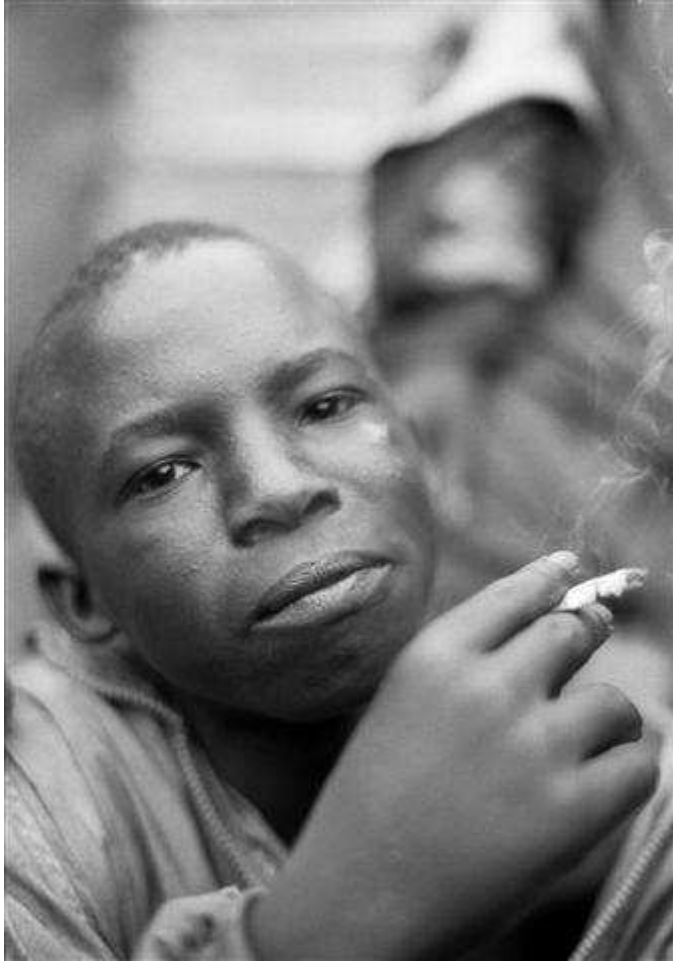


(Idem)



Funérailles du jeune Ivan, 15 ans, mort du Sida.





Enfant de la rue.



Scène de la reconstruction.



Salle de classe.



Survivante du génocide.



Survivant du génocide.

